LES MISSIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Comité directeur

Élit annuellement et mandate

- Prend toutes les décisions pour l'association entre deux AG
- Réfléchit, propose et décide la politique de l'association en lien avec les responsables régionaux et l'équipe nationale
- Nomme les responsables et les trésoriers régionaux
- Nomme les responsables des structures locales d'activité rattachées au niveau national (services vacances, centres permanents nationaux)
- Met en place les orientations nationales* avec l'équipe nationale
- Vote le budget de l'association
- Définit la politique employeur de l'association

Président

- Employeur de l'association
- Seul représentant de l'association en justice (sauf procuration spéciale)
- Préside les réunions du comité directeur
- Représente l'association dans sa vie de tous les jours (ou délégation de la fonction)

Bureau

(trésoriers, vice-présidents, secrétaires)

- Organise les ordres du jour du comité directeur
- Prend les décisions en cas d'urgence avérée

(*) orientations nationales : texte voté pour mettre en œuvre un ou des points spécifiques du projet éducatif de l'association sur une tranche d'année précise.

LE COMITÉ DIRECTEUR DANS L'ASSOCIATION

Structures locales d'activité*

(*) SLA: groupe local ou autres...

- Co-construisent le plan d'action régional
- Organisent la vie du groupe
- Élisent l'équipe régionale

Équipe régionale

Participent et votent

Co-construisent la politique nationale

Assemblée Générale — Élit → **Comité directeur**

Nomme

Délégué général

Dirige et pilote

Équipe nationale

Plan d'action de l'équipe nationale

Responsabilité employeur en lien avec des RLE (responsables locaux de l'employeur)

= bénévoles

= salariés